COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 9 décembre 2025 à 17h00

Procès verbal

Présent.es, sur convocation du 4 décembre : Martine BENET-BAGREAUX, Jean-Louis CABRIGNAC, Bertrand DELPEUCH, Odette DAMON, Simonne MOREAU, Françoise RAIBAUT, Pierre SORET

SIGLES
AFPL : Association Foncière Pastorale Libre
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement individuel
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

DELIBERATIONS

• Nomination du secrétaire de séance et validation du précédent procès-verbal
Bertrand DELPEUCH est nommé secrétaire de séance ; le compte-rendu du Conseil municipal du 18 novembre est approuvé.
Adopté à l'unanimité.

• Augmentation des loyers des logements communaux au 1er janvier 2026
Le Conseil opte pour ne pas appliquer l'augmentation annuelle des loyers des 3 logements communaux, permise à hauteur de 1,04 %. Les loyers pourront être revus en cours d'année, sachant que les deux logements situés à Espagnac seront libérés au premier semestre 2026.
Adopté à l'unanimité.

• Adoption du RPQS du Grand Figeac : le SPANC a la responsabilité de 13 124 installations sur le Grand Figeac. 349 contrôles ont été effectués en 2024.
Le Conseil adopte le Rapport 2024, tel que délibéré par le Grand Figeac en novembre 2025.
Adopté à l'unanimité.

• Plan de financement pour les travaux énergétiques et de rénovation des sanitaires du gîte d'étape
Le Conseil approuve le montant des travaux, estimés à 39 000 € HT, et décide de solliciter une subvention de l'État (DETR) à hauteur de 25 %.
Adopté à l'unanimité.

• Montant des loyers pour les bergers et financement du débroussaillage
Le Conseil délibère pour un loyer mensuel inchangé à 150 €/mois pour cet hiver.
Quant aux travaux de débroussaillage, le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la commune de réaliser sans attendre tout ce qu'il est possible d'inclure dans la subvention demandée par l'Afpl. Pour assurer sa part du reste à charge, en complément de la contribution de l'association d'éleveurs, le Conseil donne un accord de principe pour une subvention annuelle à l'Afpl dans la limite de 2 500 €/an sur 4 ans maximum. Ce montant sera pris sur la dotation Biodiversité reçue par la commune au titre de son territoire en zone Natura 2000. Le montant précis de cette subvention sera fixée une fois connues les surfaces proposées au débroussaillement par l'Afpl.

Adopté à l'unanimité.

• Acceptation du devis pour l'étude acoustique de l'accueil-restaurant du prieuré
Le Conseil approuve le devis d'étude et de prescriptions proposé par un ingénieur acousticien basé à Marcilhac-sur-Célé.
Adopté à l'unanimité.

• Achat d'un double frigo pour le restaurant du prieuré
Le Conseil approuve l'achat d'un nouveau frigo, pour un montant de 1 250 € HT, et pour ce faire, le transfert de 1 000 € de l'opération « Bâtiments communaux » vers l'opération « Gîte d'étape ».
Adopté à l'unanimité

• Délibération modificative de crédits
Le Conseil décide le transfert de 8 000 € du Chapitre 011 (Charges à caractère général) vers le 012 (Personnel) et celui de 250 € du 011 vers le 65 (Autres charges de gestion courante).
Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Gravière : la commune soutient la demande du Syndicat mixte Célé - Lot médian, adressée à la DDT, d'interdire la navigation sur la gravière afin de préserver la tranquillité du site et concilier ses différents usages.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 19h15.

PROCHAINES RÉUNIONS

***Conseil municipal** : mardi 13 janvier et mardi 3 mars.*